

**Ministry of
Transportation**

Office of the Minister
777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1Z8

Tel: 416 327-9200

**Ministère des
Transports**

Bureau du ministre
777, rue Bay 5^e étage
Toronto ON M7A 1Z8

Tél : 416 327-9200



Le 27 octobre 2025

107-2025-2563

James Colliver
Président du Conseil d'administration
Société de transport d'Owen Sound
717875 Highway 6
Owen Sound (Ontario) N4K 5N7

Lettre d'orientation annuelle 2026-2027

Monsieur Colliver,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités établies par notre gouvernement pour la Société de transport d'Owen Sound pour l'exercice 2026-2027.

En tant que président, vous jouez un rôle essentiel pour veiller à ce que la Société de transport d'Owen Sound continue de travailler en étroite collaboration avec le ministère pour s'acquitter de son mandat d'offrir des services de transport par traversier sécuritaires, efficaces et fiables, tout en demeurant conformes aux objectifs provinciaux.

Au cours de l'année à venir, la Société de transport d'Owen Sound devra continuer de mettre l'accent sur la sécurité des passagers, des employés et des collectivités qu'elle dessert en apportant des améliorations continues, en appliquant les meilleures pratiques et en se conformant entièrement aux normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Je vous demande de fournir des mises à jour trimestrielles sur les priorités propres au transport, comme suit :

Trimestre	Échéance
T1	30 juin 2026
T2	30 septembre 2026
T3	31 décembre 2026
T4	31 mars 2027

Vous trouverez ci-dessous les priorités de la Société de transport d'Owen Sound en matière de transport pour 2026-2027 :

1. Répercussions des tarifs douaniers

- Continuer de surveiller les risques liés aux tarifs douaniers et d'en rendre compte dans le cadre des rapports financiers.
 - Inclure une analyse des répercussions directes sur les coûts des projets, de l'efficacité des stratégies d'atténuation et de toute mesure requise de la part du gouvernement pour gérer l'exposition.

2. Améliorer l'infrastructure numérique

- À compter du **30 juin 2026**, l'organisme doit présenter au ministère un plan complet de mise à niveau de son infrastructure de TI et de son site Web. Le plan doit comprendre :
 - une évaluation détaillée des limites actuelles, y compris :
 - les problèmes de rendement du système,
 - les défis liés à l'expérience utilisateur,
 - les lacunes en matière de sécurité,
 - les contraintes opérationnelles (p. ex. capacité interne limitée de TI);
 - la liste des mises à niveau requises, incluant le matériel, les logiciels et les outils nécessaires pour améliorer le rendement, la sécurité et la confiance des clients;
 - une estimation du coût pour chaque mise à niveau, incluant la mise en œuvre et la maintenance continue;
 - le calendrier proposé pour la mise en œuvre, incluant les principaux jalons et les besoins en ressources.

3. Gestion des immobilisations

- Mener à bien l'évaluation des niveaux de service et l'analyse des options prévues pour 2025-2026 en ce qui concerne le service à l'île Manitoulin.
- Les résultats de cette évaluation des niveaux de service doivent être soumis au ministère d'ici le **1^{er} septembre 2026**.

4. Mobilisation des collectivités et des partenaires

- Continuer de tenir compte des divers besoins des groupes méritant l'équité (c.-à-d. les femmes, les personnes 2SLGBTQI+, les Autochtones, les personnes racisées, vulnérables et handicapées) dans la planification, la conception et la prestation d'un accès sécuritaire, abordable, accessible et équitable aux services de transport.
- Continuer de prendre des mesures pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes conformément à la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes et aux appels à la justice émis dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

5. Soutien aux améliorations aux traversiers

- Appuyer les recommandations ou les mesures de suivi découlant de l'examen provincial des traversiers et décrire les initiatives entreprises dans le rapport annuel de l'organisme.

6. Obligation de consulter

- Continuer de remplir l'obligation de consulter les collectivités autochtones conformément aux politiques provinciales.
- Communiquer les plans de mobilisation au ministère avant les engagements importants et faire le point sur les résultats.

De plus, la présente lettre énonce les engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration comme suit :

Protéger l'Ontario

1. Développer les partenariats nationaux au sein du Canada, afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques à travers le Canada et de soutenir la résilience économique, en particulier à la lumière de la menace des mesures tarifaires des États-Unis et de l'incertitude économique.
2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Offrir une aide économique aux familles, consommateurs et entreprises de l'Ontario en gelant les redevances et les tarifs gouvernementaux, à moins que le ministre responsable ne les approuve.

Fournir de meilleurs services

4. Se concentrer sur une expérience client axée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en développant et optimisant les offres de services numériques.
5. Cibler les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodologies allégées ou d'autres modalités pour augmenter l'efficacité opérationnelle.

Favoriser l'innovation et l'optimisation des ressources

7. Trouver des solutions innovantes pour utiliser efficacement les ressources publiques et remplir le mandat de l'organisme tout en respectant ses affectations financières, en s'appuyant sur des rapports financiers précis, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.

8. Gérer l'effectif de l'organisme de manière prudente et responsable afin de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme de la manière suivante :
- en respectant rigoureusement les paramètres de contrôle du recrutement, notamment en cessant le recrutement pour les postes non essentiels à l'activité et qui ne sont pas en contact avec le public, incluant le recours à des experts-conseils;
 - en fonctionnant dans le cadre d'un effectif maximal défini (incluant les experts-conseils);
 - en veillant à la conformité à la *Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP);
 - en améliorant la productivité et l'efficacité par le recours à la technologie autant que possible.
9. Élaborer une politique en matière d'étendue des responsabilités qui reconnaisse les différents flux de travail au sein de l'organisation et fixe des critères minimaux en matière d'étendue des responsabilités, et la soumettre à l'approbation du ministre d'ici le 31 mars 2026.
10. Fournir à votre ministre responsable, au plus tard le 1^{er} octobre 2025, la politique, les lignes directrices ou les directives modifiées en matière de ressources humaines qui respectent la norme de la FPO en matière de présence au bureau de quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025, et de cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborer avec votre ministère responsable pour remédier à toute contrainte liée à l'espace de bureau.

Veuillez consulter le **tableau des priorités du gouvernement pour 2026-2027** ci-joint (document **Government Priorities 2026-27 Chart**, en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque priorité et les mesures de rendement connexes qui peuvent être utilisées si aucune mesure n'est actuellement en place.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes doivent harmoniser les buts, les objectifs et l'orientation stratégique avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement. À titre de président, vous devez vous assurer que le plan d'affaires de la Société de transport d'Owen Sound démontre les plans de l'organisme pour répondre aux attentes et aux priorités du gouvernement, et que les progrès et les réalisations sont présentés dans votre rapport annuel.

La conformité à ces exigences est signalée chaque année au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement continu envers la Société de transport d'Owen Sound. Votre travail et votre soutien constant sont inestimables pour notre gouvernement et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à communiquer avec ma chef de cabinet, Megan Skinner (megan.skinner2@ontario.ca).

Veillez agréer mes sincères salutations,



Prabmeet Singh Sarkaria
Ministre des Transports

- c. Mike St. Amant, président et chef de la direction par intérim, Société de transport d'Owen Sound
- Megan Skinner, chef de cabinet, ministère des Transports
- Doug Jones, sous-ministre des Transports
- Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance et de la gouvernance des organismes, ministère des Transports
- Jasan Boparai, sous-ministre adjoint, Division des opérations, ministère des Transports
- Virginia McKimm, sous-ministre adjointe, Division des services ministériels et directrice générale de l'administration, ministère des Transports

Pièce jointe : Government Priorities 2026 - 27 Chart (en anglais seulement)